

Séance du jeudi 12 janvier 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 06/01/2023

Présents : 14

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Alda PENALA

Excusés:

Absents:

Objet: Ouverture de crédits d'investissement avant BP M14 - DE_2023_858_BIS

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif peut engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et pour la section d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'année N-1.

Ayant pris connaissance des restes à réaliser de la section d'investissement, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits aux articles ci-après du budget principal, afin de permettre le paiement des factures de travaux d'investissement qui seront engagés avant le vote du budget principal.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 106	Frais d'études, recherche, développement	2500.00	
212 - 106	Agencements et aménagements de terrains	5000.00	
2151 - 106	Réseaux de voirie	8000.00	
2184 - 201	Matériel de bureau et mobilier	12500.00	
231 - 604	Immobilisations corporelles en cours	3600.00	
2157 - 204	Matériel et outillage technique	1000.00	
TOTAL :		32600.00	0.00
TOTAL :		32600.00	0.00

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, après délibération le Conseil Municipal APPROUVE l'ouverture des crédits ci-dessus par anticipation au vote du budget de la commune afin de permettre le mandattement de dépenses réalisées en début d'année 2023.

MANDATE Madame le Maire à procéder à l'inscription de ces sommes au budget principal 2023.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 16 janvier 2023

Madame le Maire

Béatrice BORT

